



La gamme **Altéor Ressources Humaines**

JE RÉMUNÈRE

Pourquoi choisir Altéor Ressources Humaines ?

Vous souhaitez disposer d'une expertise en management et en gestion des ressources humaines pour sécuriser vos décisions et gagner en performance.

Vous souhaitez implifier la gestion de vos paies.

Nous vous proposons la solution adaptée à vos besoins.

1- La paie collaborative pour contribuer au process d'élaboration de vos bulletins de salaire.

2- La paie 100% internalisé dans votre entreprise avec SelfiPaie



3- La paie externalisée pour vous libérer des tâches administratives.



La gamme **Altéor Ressources Humaines**

Je rémunère



SOLUTION DE PAIE COLLABORATIVE

Vous contribuez au process d'élaboration de vos bulletins de salaire et déléguez votre gestion administrative

- 1- Vous saisissez et transmettez vos données de paie à partir de votre espace privé.
- 2- Votre gestionnaire paie :
 - récupère et contrôle vos données.
 - réalise vos bulletins de paie.
 - archive l'ensemble de vos documents dans votre espace privé.
- 3- Vous récupérez vos bulletins de salaire, vos bordereaux de charges...

PAIE 100% INTERNALISÉE

Avec notre solution 100% en ligne, vous réalisez en toute autonomie les bulletins de salaire et maîtrisez la gestion sociale de votre entreprise

- Economiser sur la réalisation de vos bulletins de salaire.
- Bénéficier d'une solution prenant en compte toutes les spécificités et profils de votre entreprise.
- Disposer à tout moment d'un expert paie pour vous conseiller sur votre dossier et ses évolutions.



PAIE EXTERNALISÉE

Vous confiez l'intégralité de la gestion sociale de votre entreprise en toute tranquillité

- Libérez-vous des tâches administratives.
- Gagner du temps pour vous consacrer à votre activité.

La gestion sociale est au coeur de notre action, notre équipe «Experts paie» vous accompagne pour piloter vos rémunérations en garantissant protection, formalisme et rigueur

- Assurer vos engagements d'employeur vis-à-vis de vos salariés et des administrations.
- Respecter la législation en vigueur (règlement intérieur, affichage obligatoire).
- Optimiser la relation de confiance entre vous et vos salariés.